

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE PRESENTATION DU REGLEMENT SUR LES DECHETS – 10.11.2022

Conseil communal	Patrick Gendre, syndic Patricia Dousse, vice-syndique Samuel Kolly, conseiller communal, Marc Monney, conseiller communal, Alexandre Oberholzer, conseiller communal,
Procès-verbal	Laetitia Weber, responsable service technique communal
Citoyen excusé	Patricia Horner, conseillère communale Sylvie Heimo Marie-Claire Hayoz Rachel Cotting Carlos Vieira Frédéric Clément

Il est 19.30 heures lorsque M. Gendre ouvre la séance d'information. Il salue très cordialement les participants. Après une courte introduction, il donne la parole à M. Monney. Après une présentation PowerPoint, M. Monney donne la parole aux participants à la séance.

Christian Flückiger, Arconciel

Il s'étonne des coûts de gestion du gazon, qui est déposé chez un agriculteur. M. Monney l'informe que les agriculteurs concernés sont dédommagés par la commune. M. Flückiger indique que cette pratique s'éloigne du concept de pollueur-payeur. M. Monney lui répond que l'alternative serait un système de pesage des déchets. Il remercie cependant les personnes qui procèdent au compostage privé.

Daniel Python, Arconciel

Il indique que la taxe de base ainsi proposée prévoit que ce ne sont pas les habitants qui polluent, mais les pièces. Dans le cas d'une villa quittée par les enfants, la taxe de base est de CHF 160.- HT, soit CHF 172.- avec la TVA. Une personne seule produira moins de déchets. M. Monney lui indique que le Conseil communal a retenu une ligne de conduite qui limite l'administratif notamment du contrôle des habitants, en appliquant une logique qui veut qu'on compte fréquemment une personne dans un logement d'une pièce, et ainsi de suite. M. Monney relève surtout qu'une villa génère plus de déchets, notamment à cause des déchets verts du jardin qui l'entoure.

M. Gérald Chavaillaz lui indique que la gestion des déchets verts d'une villa est couverte par la contribution immobilière. M. Monney confirme que tous les frais qui ne sont pas couverts par la taxe sur les déchets doivent l'être par l'impôt.

M. Gendre complète la réponse en indiquant que, légalement, pour la gestion des déchets, les charges engendrées par l'élimination des déchets doivent être couvertes au minimum à 70% par les taxes. Le Conseil communal souhaiterait atteindre l'idéal d'un taux de couverture de 100%. Le solde des frais non couverts peut être financé par l'impôt dit ordinaire. Il ne s'agit pas forcément de la contribution immobilière.

François Sutter, Ependes

Il relève qu'actuellement la taxe au poids est de CHF 0.50 à Senèdes, et CHF 0.40 à Arconciel et Ependes, mais que le maximum est fixé à CHF 1.-. Il demande ce que cela signifie. M. Monney rappelle que le règlement soumis à l'assemblée propose des maxima afin de laisser une marge de manœuvre au Conseil communal qui peut fixer les montants dans cette fourchette.

M. Sutter demande si le Conseil communal envisage d'augmenter les impôts si les taxes ne permettent pas de couvrir les frais en lien avec les déchets. M. Gendre lui indique qu'avant d'augmenter les impôts, le Conseil communal proposera une nouvelle version du règlement sur les déchets car les taxes prélevées dans ce cadre doivent permettre de couvrir les frais.

Claudia Cotting, Senèdes

Elle indique que le Conseil communal peut se contenter de faire un avenant plutôt que de modifier un règlement. M. Gendre lui rappelle que cette pratique n'est plus autorisée par les autorités cantonales depuis de nombreuses années.

Pierre Alain Rotzetter, Arconciel

Il recherche le lien de causalité et a de la peine à comprendre qu'une pièce habitable puisse générer des déchets. Il précise que les trois pièces d'un logement ne sont pas forcément toutes occupées. M. Gendre lui indique que le but recherché est la corrélation entre la taille d'un logement et la quantité de déchets générés par ses occupants. Bien souvent, un logement plus grand implique une villa, et donc plus de déchets liés au jardin par exemple. M. Rotzetter estime qu'on peut facilement loger 4 personnes dans un 4 pièces.

M. Rotzetter indique qu'un précédent règlement exigeait que 50% des revenus des taxes sur les déchets provienne de la taxe pondérale. Mme Weber lui répond que c'est toujours le cas. La hiérarchie du droit fait que le Conseil communal n'a pas repris cette obligation d'une loi supérieure. Il faudra cependant s'y plier. M. Monney indique que la taxe de base couvre actuellement 60% des coûts de gestion des déchets, ce qui est à l'inverse de ce qui est préconisé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Une augmentation de la taxe pondérale risque de provoquer un afflux supplémentaire de déchets dans les objets encombrants.

M. Rotzetter a fait des calculs et indique que la taxe de base devrait être de CHF 56.-/habitant. M. Gendre lui répond que pour atteindre ce chiffre, il faudrait que les personnes utilisent plus l'élimination des déchets urbains par le biais du sac poubelle plutôt que par les déchets encombrants.

Claudia Cotting, Senèdes

Elle regrette que le Conseil communal n'ait pas présenté une comparaison entre le montant des taxes actuellement perçu et le montant perçu dans le futur. Elle exige également des informations sur la nouvelle déchetterie.

M. Monney lui indique que la nouvelle déchetterie est un projet d'avenir, horizon 5 à 10 ans. Les déchetteries actuelles ne permettent plus de couvrir les besoins de la population, et celle d'Ependes n'est depuis longtemps plus légale. Le prélèvement à la réserve effectué jusqu'à présent était possible grâce à un jeu comptable, lié à la réévaluation des bennes compacteuses dans le cadre de MCH2.

M. Gendre indique que les taxes présentées ce soir ne permettent pas de faire de réserve pour une future déchetterie. En 2023, le prélèvement à la réserve sera de CHF 26'000.-, ce

qui représente le solde de cette réserve. Les charges de la déchetterie pour 2023, qui seront présentées à l'assemblée du mois de décembre, sont d'environ CHF 275'000.-.

Pierre Roulin, Arconciel

Le projet présenté pénalise les personnes seules dans une grande maison. Il relève également que la TVA sera facturée aux citoyens qui ne peuvent la récupérer et refuse cela. Les entreprises peuvent quant à elle récupérer la TVA.

M. Gendre lui répond que la commune est soumise à la TVA et ne peut donc pas se soustraire à son encaissement sur les taxes sur les déchets. Par contre, cela permet à la commune de récupérer la TVA sur les factures en lien avec la déchetterie.

François Sutter, Ependes

Il souhaite savoir si la commune continuera à vendre des sacs à CHF 2.50 pour la récupération du plastique. M. Monney lui répond que le solde de sacs encore à disposition sera vendu. Une fois ce stock écoulé, la commune n'en mettra plus à disposition car le bénéfice écologique est réduit par le traitement à l'étranger de ces déchets.

Patrick ?. Ependes

Il souhaite que la commune mette en place à Ependes un local pour le dépôt des objets en bon état à donner. Il souhaite également que la commune fasse de l'ordre dans la boîte à livres d'Ependes.

M. Kolly lui répond que la cabane à livres n'est pas gérée par la commune. Un projet des écoles vise à lui donner des couleurs.

Pierre Alain Rotzetter, Arconciel

Il indique que Le Mouret facture CHF 90.-/ménage de plus d'une personne et se demande comment la commune s'en sort financièrement. M. Monney lui répond qu'il a entamé un dialogue avec la commune voisine. Le responsable des déchets a conscience que les tarifs y sont trop bas pour financer les charges. Le canton les a rendus attentifs à ce problème.

Danièle Haering, Arconciel

Elle se sent pénalisée par ce nouveau règlement car elle trie convenablement ses déchets et ne se sent pas soutenue dans son effort. M. Monney la remercie pour ses efforts.

M. Schorderet, Arconciel

Il souhaite savoir si ce sont les citoyens qui paient l'élimination des déchets abandonnés à Hauterive en été et indique qu'il faut augmenter la surveillance. M. Monney lui confirme que ces coûts sont pris en charge par la commune. M. Gendre indique que la surveillance demandée a également un coût, qui doit être financé par la taxe sur les déchets. Il est compliqué pour le personnel édilitaire de faire des contrôles l'été, y-compris les samedis, dimanches et durant les soirées.

Claudia Cotting, Senèdes

Elle rappelle que le règlement prévoit des amendes et qu'il est facile de les établir en cas de flagrant délit. Elle n'accepte pas l'argument de diminuer la charge de travail administratif. Elle souhaite finalement un exemple de cas d'indigence mentionné dans les mesures sociales. M. Gendre lui répond qu'il s'agit notamment des personnes dont la justice de paix a prononcé

l'indigence. La commune prend par exemple en charge les frais d'inhumation pour ces personnes.

Patrick ?, Ependes

Il souhaite savoir si la commune peut augmenter les taxes sans informer la population. M. Monney lui répond que le Conseil communal peut fixer les taxes tant qu'il reste en-deçà des maxima approuvés dans le règlement de portée générale. Le Conseil communal a prévu de réviser ces montants tous les deux ans au moins.

Intervenant anonyme

Cette personne propose d'augmenter la taxe au poids car les personnes présentes ce soir attaquent uniquement la taxe de base. Elle estime également qu'investir dans les déchets, par exemple dans une nouvelle déchetterie, n'est pas utile. Les deux déchetteries actuelles fonctionnent et la mise à disposition de deux sites limite les km. M. Monney rappelle l'illégalité de la déchetterie d'Ependes.

Philippe Chassot, Arconciel

Il relève que des personnes extérieures à la commune prélèvent des objets de valeur dans les bennes des déchetteries, notamment du métal. M. Monney lui répond que cette pratique n'est pas autorisée. Certains déchets rapportent de l'argent à la commune.

Daniel Python, Arconciel

Il souhaite que la commune soit plus vigilante lorsque des personnes qui transforment leur maison déposent l'entier des déchets de rénovation à la déchetterie. M. Monney lui répond que le Conseil communal est conscient de cette problématique et que les surveillants de déchetterie doivent perpétuellement faire la chasse à ces personnes.

Daniel Clément, Ependes

Il salue le travail des surveillants de déchetterie, qui sont présents par n'importe quel temps, aident les citoyens avec le sourire. M. Monney le remercie.

Bruno Clément, Ependes

Il souhaite savoir si le règlement soumis à l'assemblée du mois de décembre 2022 sera revu suite à la séance de ce soir. Il souhaite également savoir ce qui adviendra des taxes si le nouveau règlement est refusé en décembre. M. Monney lui répond que le Conseil communal statuera lundi 14 novembre sur la suite à donner aux réactions de ce soir. En cas de refus du nouveau règlement par l'assemblée, les anciens règlements continueront à être appliqués. Le budget 2023 a été établi sur la base des taxes perçues par les anciens règlements.

Etant donné qu'il y a plus de question, M. Gendre conclut la présentation en remerciant les citoyens pour leur participation active. Le présent règlement sera soumis à l'assemblée du 5 décembre 2022. Ils invitent les personnes présentes à partager le verre de l'amitié. Les orateurs sont applaudis.

La séance est levée à 21h12.

Laetitia Weber, responsable du service technique communal